

Mention Complémentaire

ANIMATION – GESTION DE PROJETS DANS LE SECTEUR SPORTIF

Dominantes :
**ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS (APT)
ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION (AAN).**

Titulaire d'un baccalauréat professionnel prioritairement, cette formation vous permet de compléter votre parcours

Elle forme à la conduite de projets sportifs (animation, compétition), voire plus largement de projets éducatifs, culturels ou sociaux. Le titulaire est amené à exercer dans tout type de structure ayant trait à l'animation d'activités, sur des fonctions d'administration ou de gestion de projets ou d'organisation relatifs au secteur économique du sport. Les activités doivent être réalisées en conformité à la réglementation et la sécurité des bénéficiaires.

- ✓ **Avoir un intérêt pour les activités physiques sportives constitue un atout majeur pour la réussite**
- ✓ **Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet.**



Lycée des métiers Boucher de Perthes
1 rue Paul Delique
80100 ABBEVILLE
Tél : 03 22 25 41 00
Contact : Isabelle THIBAUT - isabelle.thibaut@ac-amiens.fr
Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques – Secteur tertiaire



Enseignement
technique et
professionnel

Période de formation
en milieu
professionnel

Débouchés
professionnels

Poursuites
d'études

Pour en savoir plus

- ❖ Spécificité des publics et de la structure d'exercice
 - Communication dans les situations de la vie professionnelle
 - Prise en compte des caractéristiques des publics dans leurs environnements
 - Contribution au fonctionnement d'une structure
- ❖ Mise en œuvre d'un projet d'animation
 - Conception et conduite d'un projet d'animation
 - Exercice et conduite d'une intervention pédagogique en sécurité
 - Evaluation d'un projet d'animation
- ❖ Gestion d'un projet dans le secteur sportif
 - Encadrement d'un projet
 - Promotion d'un projet
 - Clôture d'un projet
- ❖ Activités sportives :
 - Aquatique
 - Sport pour tous



- **18 semaines** sur l'année par période définie et filée.
- Les périodes de formation en milieu professionnel peuvent se dérouler au sein de toutes structures publiques et ou privées :
 - des collectivités locales,
 - le secteur scolaire ou périscolaire
 - les associations sportives.
- Insertion professionnelle dans le secteur public ou privé. Le titulaire est amené à exercer des fonctions d'encadrement des activités physiques et sportives; celui-ci le fera dans les conditions prévues par le Code du sport.
- La mention complémentaire AGSS constitue un premier palier vers l'obtention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »
- L'obtention de la mention complémentaire Animation-gestion de projets dans le secteur sportif vaut équivalence avec les unités capitalisables 1 et 2 des BPJEPS spécialités éducateur sportif mention activités aquatiques de la natation (AAN) ou mention activités physiques pour tous (APT).

<https://www.lyceeboucherdeperthes.fr/>